

Régie	Volume 1			
	1			Demande
B-0124	1			Demande de suspension partielle du dossier R-3888-2014, Phase 2 <i>Original : 2016-02-23</i>
	1			Demande du Transporteur relative à la politique d'ajouts au réseau de transport, Phase 2 <i>Original : 2016-02-26</i>
B-0127				
B-0128 B-0143 B-0155	1			Liste des pièces <i>Original : 2016-02-26</i> <i>Révisé : 2016-03-04</i> <i>Révisé : 2018-07-27</i> <i>Révisé : 2018-09-14</i>
	1	HQT-1		Preuve du Transporteur
	1	HQT-1	1	Politique du Transporteur relative aux ajouts au réseau de transport – Preuve suite à la décision D-2015-209 <i>Original : 2016-02-26</i>
	1	HQT-2		Tarifs et conditions
B-0130 B-0144 B-0156	1	HQT-2	1	Justification des modifications aux <i>Tarifs et conditions</i> <i>Original : 2016-02-26</i> <i>Révisé : 2016-03-04</i> <i>Révisé : 2018-07-27</i> <i>Révisé : 2018-09-14</i>
	1	HQT-2	2	<i>Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec</i> <i>Original : 2016-02-26</i> <i>Révisé : 2016-03-04</i> <i>Révisé : 2018-09-14</i>
	1	HQT-2	3	<i>Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec (version anglaise)</i> <i>Original : 2016-02-26</i> <i>Révisé : 2016-03-04</i> <i>Révisé : 2018-09-14</i>
	1	HQT-3	1	Complément de preuve numéro 1 du Transporteur pour la phase 2A à la suite de la décision D-2018-077 de la Régie de l'énergie <i>Original : 2018-07-27</i>
	1	HQT-3	2	Complément de preuve numéro 2 du Transporteur pour la phase 2A à la suite de la décision D-2018-077 de la Régie de l'énergie <i>Original : 2018-09-14</i>

1 Pièces déposées lors de l'audience du 2016-03-02**Argumentation du Transporteur**

B-0133 1 Plan d'argumentation du Transporteur – demande de suspension partielle du dossier R-3888-2014, Phase 2
Original : 2016-03-02

B-0134 1 Liste des autorités
Original : 2016-03-02

B-0135 1 Onglet 1 – Plan d'argumentation
Original : 2016-03-02

B-0136 1 Onglet 2 – Plan d'argumentation
Original : 2016-03-02

B-0137 1 Onglet 3 – Plan d'argumentation
Original : 2016-03-02

B-0138 1 Onglet 4 – Plan d'argumentation
Original : 2016-03-02

B-0139 1 Onglet 5 – Plan d'argumentation
Original : 2016-03-02

B-0140 1 Onglet 6 – Plan d'argumentation
Original : 2016-03-02

Réponses du Transporteur aux engagements

B-0141 1 Réponse à l'engagement 1 pris à l'audience du 2 mars 2016
Original : 2016-03-03

Suivi des pièces révisées du Transporteur

Suivi des pièces révisées du Transporteur

HQT-2, Document 1 Justification des modifications aux *Tarifs et conditions*

Révisé 2016-03-04

- Mise à jour afin de refléter des ajustements aux pièces HQT-2, Documents 2 et 3, permettant essentiellement de tenir compte des indications dans la récente décision D-2016-029 (dossier R-3934-2015) qui découlent de la décision D-2015-209 et d'ajuster certaines erreurs cléricales

Révisé 2018-07-27

- Appendice J, section C : ajustement du titre de la section
- Appendice J, section C, article 2 : ajustement du texte proposé dans la version précédente
- Appendice J, section C, article 3 : ajustement du titre de l'article et ajustement du texte proposé dans la version précédente, notamment en regroupant toutes les particularités du traitement de l'agrégation dans un même paragraphe

Révisé 2018-09-14

- Mise à jour afin de refléter des ajustements aux pièces HQT-2, Documents 2 et 3, permettant essentiellement de tenir compte des indications des récentes décisions D-2017-102, D-2016-093 et D-2017-025 et d'uniformiser certaines expressions dans le texte des *Tarifs et conditions*.

HQT-2, Document 2 *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec*

Révisé 2016-03-04

- Article 12B, page 35 : ajustement avec « composante ou équipement majeurs »
- Appendice J, section A, 1^{er} para., page 174 : ajustement avec « du présent appendice J »
- Appendice J, section A, article 1, page 174 : ajustement avec « ajouts au réseau »
- Appendice J, section A, article 2, page 175 : ajustement avec « service de transport de point à point »
- Appendice J, section B, article 1, pages 178 et 179 : ajustement avec « 19 % » pour les « coûts d'entretien et d'exploitation »
- Appendice J, section B, article 2, pages 180 et 181 : ajustement avec « 19 % » pour les « coûts d'entretien et d'exploitation »
- Appendice J, section C, article 2, page 183 : ajustement avec « cinq (5) », « quinze (15) » et « vingt (20) »
- Appendice J, section E, article 1, page 185 : présentation du texte qui n'était pas visible (car caché par une bulle) dans la version du 2016-02-26, afin de répondre à la seconde partie de l'engagement 1 pris à l'audience du 2016-03-02
- Appendice J, section E, article 1, page 185 : ajustement avec « l'investissement unitaire maximal (\$/kW) », « coûts annuels estimés », « Elle est établie » et « vingt (20) »

- Appendice J, section E, article 2, page 186 : ajustement avec « tel qu'il est indiqué », « service de transport de point à point », « (1) la prévision », « vingt (20) » et « ou (2) l'ajout »

Révisé 2018-09-14

- Clauses communes relatives aux services, article 12B : ajustement du texte proposé dans la version du 4 mars 2016
- Appendice J, section A, article 1 : ajustement du texte proposé dans la version du 4 mars 2016
- Appendice J, section A, article 2 : ajustement du texte proposé dans la version du 4 mars 2016
- Appendice J, section B, article 4 : modification du taux utilisé pour les coûts d'exploitation et d'entretien du Distributeur
- Appendice J, section C, article 2 : ajustement du texte proposé dans la version du 4 mars 2016
- Appendice J, section C, article 3 : ajustement du texte proposé dans la version du 4 mars 2016
- Appendice J, section D : modification et ajout de texte
- Appendice J, section E, article 1 : ajustement du texte proposé dans la version du 4 mars 2016
- Appendice J, section E, article 2 : ajustement du texte proposé dans la version du 4 mars 2016
- Uniformisation du terme « coût d'exploitation et d'entretien » dans le texte des *Tarifs et conditions*, notamment à l'appendice J

HQT-2, Document 3 *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec
(version anglaise)*

Révisé 2016-03-04

- Article 12A.2 ii), page 29 : ajustement avec « an annuity »
- Attachment J, section A, 2^e para., page 165 : ajustement avec « will be estimated »
- Attachment J, section A, article 1, page 165 : ajustement avec « Network Upgrades »
- Attachment J, section B, article 1, pages 168 et 170 : ajustement avec « 19 % » et « shall promptly »
- Attachment J, section B, article 2, page 171 : ajustement avec « 19 % », « operation and maintenance costs » et « applicable taxes »
- Attachment J, section C, article 2, page 182 : ajout d'un encadrement des risques
- Attachment J, section C, article 3, page 175 : ajustement avec « maximum amount applicable »
- Attachment J, section E, article 1, page 176 : ajustement avec « maximum unitary investment (\$/kW) », « estimated annual costs » et « It is established based on »

- Attachment J, section E, article 2, page 177 : ajustement avec « Point-to-Point Transmission Service », « (1) the twenty- (20-) » et « or (2) the »

Révisé 2018-09-14

- Common Service Provisions, article 12B : ajustement du texte proposé dans la version du 4 mars 2016
- Attachment J, section A, article 1 : ajustement du texte proposé dans la version du 4 mars 2016
- Attachment J, section A, article 2 : ajustement du texte proposé dans la version du 4 mars 2016
- Attachment J, section B, article 4 : modification du taux utilisé pour les coûts d'exploitation et d'entretien du Distributeur
- Attachment J, section C, article 2 : ajustement du texte proposé dans la version du 4 mars 2016
- Attachment J, section C, article 3 : ajustement du texte proposé dans la version du 4 mars 2016
- Attachment J, section D : modification et ajout de texte
- Attachment J, section E, article 1 : ajustement du texte proposé dans la version du 4 mars 2016
- Attachment J, section E, article 2 : ajustement du texte proposé dans la version du 4 mars 2016
- Uniformisation du terme « operation and maintenance costs » dans le texte des *Tarifs et conditions*, notamment à l'appendice J